

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	22

DU 13 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

OBJET
N° 2025-3-5

Affectation des résultats
Exercice 2024 - Commune

Etaient présents : MM.ALLIERI -BASSO-Mme HENRY - M.LENOBLE- Mmes FERNANDEZ-AUBERTOT-LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

M.PESCE ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme RIQUET ayant donné pouvoir à Mme FERNANDEZ-AUBERTOT
Mme LIGI ayant donné pouvoir Mme HENRY
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme PATELLI
Mme FONDEUR

Absents : Mme RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 17 mars 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 3 mars 2025.

Le Maire,



Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du Code Général des collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats, et après avoir approuvé les comptes de gestion et les comptes administratifs des budgets principal et annexes il est proposé au conseil municipal, d'approuver l'affectation des résultats selon les modalités suivantes :

L'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice 2024, le budget de la commune présente :

- à la section de fonctionnement un excédent de 673 070,04 € hors restes à réaliser
- à la section d'investissement un déficit de 318 061,96 € hors restes à réaliser et un déficit de 540 907,85 € si on tient compte des restes à réaliser.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat au BP 2025 comme suit :

- * affecter en R002 résultat reporté le montant de 132 162,19 €
- * affecter au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé le montant de 540 907,85 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com